

**CONSEILS CONSULAIRES SPECIFIQUES
« ASSISES DE LA PROTECTION SOCIALE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER »**

Procès-verbal des réunions du 16 mai 2025 et du 02 juin 2025

Deux conseils consulaires ont été réunis pour débattre des questions relatives à la protection sociale des Français de l'étranger, dans le cadre des exercices locaux de consultation suscités par les Assises :

- Un conseil consulaire en formation « enseignement français à l'étranger », le 16 mai, à l'occasion d'une mission de la sous-directrice de l'aide à la scolarité de l'AEFE, Myriam LOURY
- Un conseil consulaire en formation « action et protection sociales », le 02 juin, avec la présence d'un élu également administrateur de la CFE

En amont de ces conseils consulaires, le poste avait envoyé de la documentation aux participants : dossier de présentation des assises, les deux premières lettres des assises, l'enquête en ligne de l'AFE, le lien vers le site internet des assises.

Michèle MALIVEL, présidente du conseil consulaire, également élue AFE et à ce titre vice-présidente de la commission des affaires sociales, a rappelé le contexte et de cette réflexion menée à Paris et dans chaque consulat pendant 6 mois, ainsi que l'objectif de ces assises : dresser un état des lieux des dispositifs existants et proposer des évolutions concrètes et réalisables pour les rendre plus efficaces.

1. Une réflexion liminaire

La communauté française est souvent peu imprégnée de l'esprit de solidarité et de générosité qui guident ces aides sociales.

Le constat général des membres des deux conseils consulaires est que bon nombre de compatriotes estiment que ces aides sont des droits, au seul motif qu'ils sont Français. Le principe de territorialité des aides sociales versées en France et, par dérogation, le principe de mesures gracieuses des aides versées à l'étranger, ne sont généralement pas compris.

De plus, à Maurice, l'approche de certains compatriotes est assez déroutante. Quelques exemples :

- Lorsque, après contrôles approfondis, le consulat constate que la moitié des bénéficiaires de bourses ne jouaient pas le jeu de la transparence dans la déclaration de leurs revenus, voire même fraudaient, afin de bénéficier à tort d'aides sociales qu'ils estiment être un dû ;
- lorsque d'autres déposent une demande d'aide tout en expliquant ouvertement avoir quitté la France parce qu'ils ne sont plus en phase avec ce pays ;
- lorsque le dépôt d'un dossier de bourse est consécutif à une transcription de naissance très tardive et uniquement motivée par l'accès à une aide sociale ;

- lorsque les liens avec la France sont si ténus que les bénéficiaires d'aides ne maîtrisent ni la langue ni ne connaissent les valeurs de la République.

Ces comportements, s'ils ne sont pas généralisés, amènent néanmoins à s'interroger sur le principe d'universalité des aides sociales, qui en font un dispositif généreux, mais parfois dévoyé :

- Lorsque l'expatriation est un choix volontaire et parfois motivé par l'accès à un système social et fiscal plus avantageux, est-il normal d'avoir accès à des aides « automatiques » de l'Etat français, non conditionnées à un niveau de ressources (ex : AEH et AESH) et/ou de patrimoine (ex : CFE) ?
- Lorsque le fait d'avoir toujours vécu à l'étranger altère la perception de la France (réalités sociales et conditions de vie en France, fonctionnement du système fiscal français qui permet de financer les aides sociales) et amoindrit le sentiment d'appartenance (faible maîtrise de la langue française, méconnaissance des valeurs de la République), le versement d'aides sociales répond-il encore à son objectif de cohésion ?

La crainte exprimée en préambule de ces conseils est que les Français de l'étranger, lorsqu'ils s'exprimeront sur le sujet (par exemple par le biais du questionnaire de l'AFE), réclament des dispositifs encore plus généreux, sans avoir conscience que l'existence même d'aides sociales au bénéfice de ressortissants résidant à l'étranger, repose sur une solidarité nationale qui s'étend au-delà des frontières et est unique au monde.

Or, la présidente du conseil consulaire l'a rappelé : dans le contexte budgétaire actuel, il ne s'agit pas de demander plus mais de mieux redistribuer (« nous ne sommes pas là pour faire l'impossible mais pour aménager le possible »).

2. Des constats

Des critères d'attribution qui ne sont pas toujours JUSTES :

- *A Maurice, certains parents bénéficient d'une aide sociale pour leur enfant, alors qu'ils ont une forte capacité contributive et que l'aide versée ne représente que très peu au regard des dépenses qu'ils doivent réaliser (ex : les parents de nos bénéficiaires AEH ont tous des revenus entre 6 000 € et 10 000 €/mois dans un pays où le revenu minimum est de 465 €/mois).*
- *Plusieurs étudiants sont bénéficiaires d'une bourse CROUS alors que leurs parents ont un patrimoine conséquent qui pourrait tout à fait être mobilisé pour tout ou partie pour le financement des études. Bien que cela ne soit pas prévu par les instructions, le poste a modifié la fiche CROUS pour intégrer, à titre informatif, le montant du patrimoine mobilier et du patrimoine immobilier comme éléments d'appréciation des avoirs de la famille.*
- *Plusieurs dossiers CFE éligibles à la catégorie aidée alors que les bénéficiaires disposent d'un patrimoine mobilier qui permet de financer la cotisation. Bien que cela ne soit pas prévu par les instructions, le poste a proposé au rejet des adhérents dont les ressources sont inférieures au seuil mais qui peuvent mobiliser une épargne conséquente pour payer les cotisations, dès lors qu'ils n'ont pas à faire face à des dépenses importantes (ex : loyer, dépenses médicales, retraite).*
- *Bourses AEFE : incongruité de voir dans le dispositif des boursiers :*

- *dont les parents sont propriétaires d'un bien dont la valeur s'est très largement surévaluée (et qui les mettrait hors barème actuellement) ou qui sont multi-propriétaires mais avec des emprunts qui les maintiennent sous le seuil d'exclusion.*
- *dont les parents consacrent leurs économies à d'autres fins (loisirs, voyages, dépenses courantes fastueuses, achats de véhicules de luxe,...) que les études dont le coût n'est souvent pas intégré au budget familial. Le conseil consulaire a pu proposer au rejet certains de ces dossiers, mais sans pouvoir asseoir ses décisions sur un motif approprié dans l'application informatique (choix par défaut = hors barème, mais ce n'est pas le cas et donc contestable par la famille).*
- *dont les parents font des choix de vie discutables car reposant sur le postulat que la bourse financera la totalité de la scolarité de leurs enfants (ex : démissionner sans perspective professionnelle, utilisation de toutes les économies pour un voyage autour du monde sans assurer les conditions du retour)*

Des critères d'attribution qui ne sont pas toujours ADAPTES aux réalités économiques et sociales :

- *CCPAS : des taux de base désormais décorrélés du coût de la vie locale qui ne veulent plus rien dire*
- *Bourses : des IPPA qui ne semblent pas conformes au coût de la vie sur place et qui ne tiennent pas compte du fait que les binationaux ne vivent souvent pas de la même manière que des expatriés.*
- *Comment tenir compte de l'aide familiale quand elle constitue un mode de vie : doit-on distinguer l'aide familiale pour financer le quotidien (logement, courses, scolarité) et l'aide familiale de « confort » (paiement par les grands parents de loisirs et de voyages pour les enfants,...).*
- *Bourses AEF : discutable de devoir intégrer dans le patrimoine mobilier le montant des plans épargne retraite quand ceux-ci sont spécifiquement fléchés et bloqués pour le financement de la retraite et non mobilisables à d'autres fins.*

Une qualité d'instruction variable :

- *Le CROUS attribue parfois des aides alors que le poste indique clairement ne pas pouvoir calculer le montant réel et sincère des revenus de la famille par manque de transmission de documents et de transparence.*

Des cas d'abus et de fraude qui pourraient être facilement évités avec un croisement des informations

- *Abus à la carte vitale : i) la plupart des Français pensent qu'ils peuvent se faire soigner gratuitement en France et/ou se faire rapatrier au frais de l'Etat dès lors qu'ils sont Français ; ii) ceux qui ont vécu en France/Réunion gardent leur carte vitale et utilisent une adresse de résidence chez un parent/ami en France pour continuer à avoir une prise en charge des soins en France → demander une preuve de résidence annuelle ? croiser avec le registre ?*
- *Exemple d'un dossier de bourse AEF : Mme réside avec ses enfants à Maurice ; son mari en France. Elle s'est faite domiciliée chez sa sœur à Paris et a perçu le RSA ; de son côté, son mari s'est déclaré séparé de Mme et vit avec ses enfants en banlieue parisienne (autre CAF) et a perçu lui-aussi le RSA.*

3. Des propositions, sur chacune des thématiques

❖ Les bourses scolaires et les bourses AESH

- **Mieux communiquer à l'égard des familles pour identifier les familles éligibles et vulnérables.**
- **Faire évoluer les modalités de prise en compte du patrimoine immobilier :**
 - exclure d'office les multi-proprétaires, ou a minima appliquer automatiquement une pondération à la baisse de la quotité
 - réactualiser la valeur du patrimoine immobilier tous les 5 ans (considérant la valeur du bien s'il était vendu et donc les liquidités qu'il procurerait à son propriétaire)
- **Patrimoine mobilier : ne pas intégrer les plans d'épargne retraite** par capitalisation dans les pays où ce système est majoritaire et dans le cas où l'épargne est réellement bloquée et fléchée
- **Prendre en considération dans les charges supportées par les familles les frais de consultations paramédicales liées à l'éducation de l'enfant, souvent onéreuses** (psychologue, orthophonie, ergothérapeute...) : soit en les comptabilisant comme charge, soit en créant un « droit » liés à ces prises en charge dès lors qu'elles sont attestées par un plan personnalisé validé par l'école.
- **Intégrer dans les droits ouverts à une bourse, les frais de scolarité des sections sportives, section d'excellence.**

❖ Les aides sociales directes et indirectes

- **Simplifier l'étude des dossiers en attribuant à chaque foyer un quotient familial (à l'instar de ce que calcule la CAF en France) qui déterminerait le droit de chaque famille aux différentes aides sociales existant à l'étranger.** Ce quotient serait calculé par le consulat, réévalué chaque année et serait applicable à l'ensemble des aides. Cela éviterait ainsi d'avoir à démultiplier les méthodologies (à l'heure actuelle, chaque aide repose sur des modalités de calculs différenciés des ressources des demandeurs, certains étant plus restrictives que d'autres) et uniformiserait l'instruction des dossiers quelle que soit l'aide.
 - Ce quotient familial pourrait être calculé à partir de la composition familiale, des revenus et du patrimoine mobilier/immobilier.
 - Il pourrait aussi tenir compte du soutien familial dont peuvent bénéficier certains Français (obligés familiaux).
 - Il devrait intégrer une relativité des ressources (à l'instar de ce que permettent dans une certaine mesure les IPPA pour les bourses, et les taux de base pour les CCPAS).
- **Inclure de la progressivité dans tous les dispositifs, afin d'éviter les effets de seuil** qui évincent de certaines aides sociales des personnes qui dépassent tout juste le barème mais qui pour autant auraient besoin d'aide (ex : catégorie aidée de la CFE, aides CCPAS)

- **Conditionner toutes les aides sociales au niveau de ressources des familles** (contre exemples : AEH et AESH).
- **Renforcer l’instruction des dossiers de bourses CROUS qui est allégée (ne prévoit pas de vraie enquête sociale), et qui crée une distorsion dans l’appréciation des ressources, notamment par rapport aux bourses AEFE dont l’étude est très complète.**
 - Exiger des familles les mêmes documents et les mêmes exigences (documents complémentaires, éventuelles VAD, ...).
 - Calculer les ressources sur une situation plus récente (N-1) et non sur une situation obsolète (N-2).
 - Clarifier les rôles des consulats et des CROUS doit être clarifié (poste pas toujours suivi avec décisions incohérentes du CROUS par rapport au commentaire, report de la responsabilité d’un rejet sur le consulat alors qu’il n’est pas décisionnaire).
- **Asseoir davantage le principe d’aides différentielles** en incluant dans les justificatifs requis, la preuve que les demandeurs ont réalisé les démarches auprès des autorités du pays de résidence pour bénéficier des aides locales quand elles existent. Cela contribuerait à faire prendre conscience aux usagers qu’ils doivent en priorité se tourner vers les autorités locales et non vers leur pays d’origine quand ils ont fait un choix d’expatriation.
- **Inclure systématiquement le patrimoine mobilier et le patrimoine immobilier dans les critères d’attribution** car cet élément témoigne du train de vie et de la capacité contributive réelle des bénéficiaires (contre exemples : CROUS, CFE qui n’intègrent pas ces paramètres).

❖ La Caisse des Français de l’étranger

- **Sensibiliser davantage les familles** sur la nécessité de souscrire une assurance individuelle. Que les consulats soient expressément invités à communiquer sur l’existence de la CFE.
- **Fonctionner sous logique d’enveloppe**
- **Ajuster le montant des cotisations au risque santé que représente chaque adhérent** (par exemple sur la base d’un questionnaire santé comme le font les assurances privées) et en fonction de la date d’adhésion (pour limiter les adhésions tardives de personnes âgées motivées par le fait que la CFE offre une meilleure couverture pour des pathologies lourdes et récidivantes)
- **Couper les aides aux Français qui ont fait le choix de rester dans un pays malgré les recommandations du gouvernement français.**

❖ De manière générale, investir sur les moyens humains

- **Garantir une configuration d’équipe minimale au service social** pour effectuer des contrôles approfondis, des entretiens et des visites à domiciles réguliers, permettre un

accompagnement rapproché des personnes vulnérables. A Maurice, la création d'un poste d'ADL spécifiquement dédié au traitement des dossiers de bourses a permis d'accroître les contrôles et a eu pour incidence de diviser par deux le montant accordé aux bourses scolaires et aux aides sociales directes. La présence d'une ancienne assistante sociale sur un poste de titulaire C s'est également avérée très profitable.

- **Former le personnel au contact des usagers** pour qu'ils portent d'une même voix et avec la même conviction d'un poste à l'autre, le travail de contrôle d'une part et d'accompagnement d'autre part.
- **Prévoir des webinaires** sur les affaires sociales et/ou des rencontres régionales entre agents des affaires sociales : partage d'expérience, uniformisation des pratiques, diffusion des bonnes pratiques.

❖ Renforcer les contrôles

- **Pour les gros postes, en interne, disposer d'un fichier informatique** qui permette d'identifier rapidement un usager qui frappe à plusieurs portes du consulat et à plusieurs titres (bourses / CFE / CCPAS / victime de violences, par exemple).
- **Signaler systématiquement aux organismes sociaux** un Français qui refuse d'être inscrit au registre ou qui renouvelle son passeport avec une adresse en France basée sur une attestation d'hébergement.
- **Lien automatique entre le registre et les organismes sociaux** (pas d'accès pour les agents des organismes sociaux, mais des flux informatiques qui signalent par exemple aux CAF qu'un usager s'est inscrit au registre, ou inversement qu'un Français qui s'inscrit au registre n'est pas radié de la CAF).
- **Accès des services consulaires aux informations fiscales en France** (détention de comptes bancaires, de propriétés, ...).
- **Centraliser l'information de toutes les CAF, faciliter les croisements d'information.**
- **S'assurer de la résidence en France des bénéficiaires d'aides sociales et de la carte vitale :** exiger des bénéficiaires d'aides sociales en France de donner chaque année des certificats de scolarité et un justificatif de résidence.
- **Rendre dissuasive la fraude :** paiement d'amendes en plus du remboursement des sommes indues, éviction définitive du dispositif ou a minima pendant deux à trois années consécutives

PARTICIPANTS CONSEIL CONSULAIRE « EFE » du 16 MAI 2025

Nom	Prénom	Fonction	Structure
AEFE	LOURY	Myriam	Sous-directrice aide à la scolarité
Ambassade	SABOURIN	Elsa	Consule
Ambassade	KOENIG	Jennifer	Agent chargé des bourses scolaires
Ambassade	GIRAUD-AUSSIBAL	Véronique	Agent chargé des affaires sociales
Ambassade	BIELHER	Quentin	COCAC
Elu	MALIVEL	Michèle	Conseillère des Français de l'étranger Maurice et Seychelles, Présidente du conseil consulaire
Elu	MACTOOM	Parveen	Conseillère des Français de l'étranger Maurice et Seychelles
Elu	DE LOPPINOT	Charles	Conseiller des Français de l'étranger Maurice et Seychelles
Elu	DUBOURG DE LA TOUR	Xavier	Conseiller des Français de l'étranger Maurice et Seychelles
Ecole du Centre-Collège Pierre Poivre	VAILLARD	Carine	Cheffe d'établissement - Principale
Ecole du Centre-Collège Pierre Poivre	BHAGEERUTTY-LUTCHMUN	Sherila	DAF
Ecole du Centre-Collège Pierre Poivre	GIBERT	Laetitia	Vice-Présidente de l'Amicale des Parents d'élèves
Ecole du Centre-Collège Pierre Poivre	RUELLAN	Alexandra	Directrice Ecole maternelle les Petits futés
Ecole du Nord	FIARD	Jean-Noël	Chef d'établissement - Principal
Ecole du Nord	ALBERT	Emmanuel	Directeur Administratif et Financier
Ecole du Nord	CHALLET	Stéphane	Directeur Ecole Primaire
Ecole Paul et Virginie	RABIER	Sandra	Cheffe d'établissement, Directrice
Ecole Paul et Virginie	MOORAGHEN	Naancy	Comptable
Ecole Paul et Virginie	CHAVEROT	Kamini	Présidente de l'APEP
Lycée des Mascareignes	BAILLEUL	Grégory	Proviseur
Lycée des Mascareignes	AH-SIEN	Nathalie	Directrice Administrative et Financière
Lycée des Mascareignes	INGAR	Mickael	Président APEL
Lycée Labourdonnais	VETROFF	Corine	Proviseure
Lycée Labourdonnais	NJALEU	Michelle	DAF
Lycée Labourdonnais	BAUDOT	Estelle	Présidente APE
Lycée Labourdonnais	CERUTTI	Caroline	Directrice École Primaire
Français du Monde - ADFE	DE SOUZA	Paul	Membre de l'association FDM-ADFE

PARTICIPANTS CONSEIL CONSULAIRE « ACTION SOCIALE » du 2 JUIN

Nom	Prénom	Fonction	Structure
Ambassade	SABOURIN	Elsa	Consule
Ambassade	KOENIG	Jennifer	Agent chargé des bourses scolaires
Ambassade	GIRAUD-AUSSIBAL	Véronique	Agent chargé des affaires sociales

Elu	MALIVEL	Michèle	Conseillère des Français de l'étranger Maurice et Seychelles, Présidente du conseil consulaire
Elu	MACTOOM	Parveen	Conseillère des Français de l'étranger Maurice et Seychelles
Elu	DUBOURG DE LA TOUR	Xavier	Conseiller des Français de l'étranger Maurice et Seychelles
Français du Monde - ADFE	FIN	Marie - Christine	Présidente de l'ADFE
Médecin-conseil	DINAN	Pascal	Médecin-conseil